

l'embaras serait moindre s'il ne la reconnaissait pas. Leur culte sera-t-il simplement toléré? Tout l'islamisme se révoltera contre cette humiliation, qui d'ailleurs, avec la condition de la suzeraineté politique du grand seigneur, serait un contre-sens. Passez en revue tous les autres droits civils, et dites-nous quel est celui qu'ils pourraient exercer sans danger pour eux ou pour les municipalités affranchies? La Polygamie choquerait la loi grecque; le dénombrement choquerait la loi turque, etc.

Du 6. — M. de Cobrières va, dit-on, se mettre en route pour les départemens du nord; on prépare déjà la dormeuse de S. Exc. qui voyagera à très-petites journées.

— On assure que quarante concurrents se disputent la ferme des jeux. A parité d'offres, elle sera adjugée au sort des dez. Le président des ministres tiendra, dit-on, le cornet; la séance sera publique dans le local de la loterie.

— On écrit de Dunkerque, 4 août:

Les grands travaux récemment exécutés à la mer pour la restauration du port de Dunkerque, ayant fixé l'attention du roi, S. M. jugera elle-même de l'effet qu'ils produisent. On fera manœuvrer devant elle les écluses du bassin de retenue, dont les eaux s'échappant à marée basse par cinq pertuis, entraînent dans leur cours les sables qui obstruent la passe du chenal.

La demande itérative d'un entrepôt, adressée par des négocians de Paris, ayant de nouveau excité de vives alarmes parmi toutes les classes de la population des villes maritimes, la chambre de commerce de Dunkerque aura l'honneur de présenter au roi une adresse dans laquelle on se flatte de démontrer à S. M. que l'établissement d'un entrepôt à Paris, en dérogeant au système de cette institution, nuirait au commerce maritime.

— Un déplorable événement vient de plonger la colonie de la Guyanne française dans la douleur et de provoquer en même temps l'indignation des habitans et toute la rigueur des lois. Les colons de la Guyanne sont connus par l'humanité avec laquelle ils traitent les noirs travailleurs, et c'est à cette conduite vraiment philanthropique qu'ils doivent d'avoir été exemptés pendant la révolution, des excès qui ont désolé les autres possessions françaises.

Le fait que nous allons rapporter surpasse en atrocité tout ce que l'on peut imaginer. L'autorité ayant été informée qu'un colon, dont nous taisons le nom par égard pour une famille recommandable, exerçait envers les nègres de son habitation des traitemens inhumains, lui adressa de sévères représentations et lui enjoignit d'être à l'avenir plus modéré. Cependant les plaintes se renouvelèrent et des bruits de la nature la plus extraordinaire étant parvenus jusqu'au chef-lieu, le gouverneur envoya un commissaire chargé de recueillir des informations et de faire un rapport. Cette descente de lieux, accompagnée d'une recherche scrupuleuse, procura la découverte d'instrumens de tortures et de supplices, et pour le comble d'horreur, celle de plusieurs têtes de nègres plantées sur des piques. Ce barbare a été arrêté sur-le-champ et conduit dans les prisons de Cayenne. Le procès s'instruit régulièrement. Tous les habitans font des vœux pour que de tels excès ne restent pas impunis. On croit que cette affaire, par la nature de l'accusation, sera portée devant les tribunaux de la métropole.

Du 8. — Depuis quelque temps, tous les journaux entretiennent le public des six sauvages américains qui vont succéder à la Giraffe, dont la curiosité des Parisiens commence à se lasser. On s'accorde à dire qu'il est impossible que les Oages aient rapporté de leur pays des moyens suffisans pour couvrir les dépenses de leur voyage, et que c'est le gouvernement qui s'est chargé d'en payer les frais aussi long-temps qu'ils séjourneront en France.

— La direction de la manufacture des Gobelins a cessé de faire partie du département des beaux-arts dont est chargé M. le vicomte de Larocheffoucault; elle rentre dans les attributions de l'intendant général de la maison du Roi. Ce magnifique établissement ne sera plus consacré désormais qu'aux tapis de haute lisse représentant des sujets tirés du martyrologe.

Nouvelles de la Péninsule venues des bords de l'Adour.

Le bruit s'est généralement répandu à Madrid que de nouvelles troupes auxiliaires de ce royaume allaient revenir en Espagne, et notamment dans cette capitale.

L'armée du Tage est dissoute, à ce qu'on assure, 4000 hommes de ces troupes se rendent en Catalogne.

Deux compagnies du régiment de la *Princessa*, se sont soulevées à Algésiras, embarquées et dirigées vers le Portugal.

Les garnisons des îles de Ténériffe et de Lanzarote (Canaries) manquent de subsistances.

La garnison et les habitans de l'île de la Goméra, après s'être nourris pendant dix-neuf jours de cardillos et de racines sauvages, profitèrent du passage de quelques bâtimens pour s'embarquer et se rendre en Portugal.

PAYS-BAS.

Bruxelles, 7 août.

La santé de S. M. la reine continue d'être satisfaisante.

La consolidation lente de toute fracture ne permettant point de constater chaque jour les progrès, il ne sera plus donné de bulletin que tous les trois jours.

Laeken, 7 août. Les doct. EVERARD, J.-B. UYTTERHOEVEN.

— Le *Courrier de la Meuse*, en rapportant la nouvelle que les artistes et élèves des Pays-Bas à Rome ont célébré l'heureuse conclusion du concordat, ajoute que si la joie qu'a causée cet événement n'a pas encore éclaté dans les Pays-Bas mêmes, par des démonstrations publiques, c'est qu'on attend la publication de cette convention; mais il sait qu'on prépare déjà des illuminations pour l'époque où cette publication aura lieu.

Du 8. — La Gazette de Batavia, du 14 mars, contient la nouvelle importante de la soumission du pangerang Dipo Koesomo, fils du chef des rebelles Dipo Negoro; la cérémonie de la prestation du serment de fidélité a eu lieu le 6 mars dernier.

— Le *Constitutionnel* de France, nous donne sur le concordat plus de détails que nous n'en avons; mais ces détails n'ont encore rien de positif. Après avoir annoncé d'abord qu'une des dispositions de cet acte, auquel il vaudrait mieux donner le nom convention, portait entr'autres concessions importantes faites au st-siège, que le pape aurait le droit de choisir les évêques pour la première fois, il ajoute par postscriptum, qu'il est inexact de dire que le gouvernement belge se soit désisté de ce droit. Il paraîtrait au reste que cette convention est presqu'en tout conforme à celle qui a été conclue entre la cour de Berlin, et la cour de Rome, et que le gouvernement anglais est disposé à en adopter une semblable pour l'Irlande.

— Nous apprenons que c'est sur sa demande que M. *Warnkoenig*, professeur en droit à l'université de Liège, a été nommé en la même qualité à l'université de Louvain, et que c'est par le même arrêté de S. M. que M. *A. J. Ernst*, professeur extraordinaire à la première de ces universités, a été nommé professeur ordinaire, et M. le lecteur *Dupont*, appelé aux fonctions de professeur extraordinaire.

Liège, 7 août.

On lit ce qui suit dans la feuille de Tournay:

« Le bruit se répand que le roi se propose d'aller visiter le camp formé à Saint-Omer, à l'époque où le roi de France s'y rendra lui-même. Quelques personnes ajoutent même que le roi de Prusse s'y trouverait aussi. Cette nouvelle a besoin de confirmation. »

— On mande de Copenhague, en date du 28 juillet: « Mercredi dernier, la flotte russe a quitté notre rade et a cinglé vers le nord. Le commandant en chef, l'amiral Seniavine, qui, samedi passé, était descendu à terre avec ses principaux officiers, a pris ici à son service plusieurs capitaines de navires expérimentés pour conduire, en qualité de pilotes, ses vaisseaux à travers le détroit de Kattegat et le canal jusqu'à Douvres. A Elsenour on avait tenu prêts 400 bœufs pour l'approvisionnement de cette force navale.

Nous recevons d'un de nos abonnés les détails suivans sur l'assemblée générale de la société d'encouragement pour l'instruction élémentaire dans la province de Namur. Les heureux résultats obtenus par cette société doivent être pour les provinces voisines un motif d'émulation et d'encouragement. Que de semblables institutions se forment partout où il n'en existe pas encore, et que celles qui déjà sont établies puissent offrir bientôt un exposé aussi satisfaisant des travaux auxquels elles ont dû se livrer pour répondre à l'attente des souscripteurs!

M. Ernst a ouvert la séance en présentant au nom de la commission de vérification des comptes, un rapport dans lequel, après avoir parlé de l'ordre et de l'exactitude qui règnent dans la comptabilité, il s'est attaché à faire ressortir le talent financier qui a multiplié des ressources, qui, dans d'autres mains auraient à peine suffi pour fournir à quelques écoles les livres nécessaires.